

Image not found or type unknown



Fuite dans cave d'une copropriété

Par **Nanafifi**, le **05/12/2023** à **22:21**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement dans une copropriété.

Aujourd'hui une fuite d'eau a été détecté dans la cave d'un copropriétaire et il se trouve que le tuyaux est relié à mon compteur d'eau.

Le tuyau m'appartient t-il de ce fait ?

Qui doit prendre en charge la réparation de la fuite ?

Mercier d'avance pour vos réponses

Par **Cousinnestor**, le **06/12/2023** à **06:57**

Hello !

Nanafifi, il ne suffit pas de dire que le tuyau fuyeux "est relié" à votre compteur d'eau, encore faudrait-il savoir si la fuite se trouve entre votre compteur et votre logement. Si oui c'est votre canalisation "privative" (et donc "votre" fuite), sinon c'est encore la canalisation commune de la copropriété (ert donc une fuite de la copropriété).

A+

Par **yapasdequoi**, le **06/12/2023** à **10:05**

Bonjour,

Pour savoir si cette canalisation est privative ou commune, il faut vérifier le règlement de copropriété.

Si cette canalisation alimente uniquement votre logement, il est fort possible qu'elle soit privative.

Par **youris**, le **06/12/2023** à **10:32**

bonjour,

si la fuite est après votre compteur, vous allez devoir payer l'eau de la fuite.

salutations

Par **Pierrepauljean**, le **06/12/2023** à **17:54**

bonjour

ce n'est pas l'emplacement qui doit être pris en compte: c'est le fait de savoir ce que dessert cette alimentation

dessert elle uniquement votre lot ?